

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-deux juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, M. BONHOMME, Mme FERRANDON, M. MAGNIN, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSÉ, WEGRZYN, DOS SANTOS, MM. BARLAND, MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme LAVEDIAUX ROUSSILLON et LEFEBVRE;

Absent : M. LIMOGES

Mme DOS SANTOS a été nommée secrétaire.
Madame la présidente déclare la séance ouverte.
Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Tarifs des repas à la cantine :

Considérant l'augmentation de 5 % du prestataire sur le prix des repas à la cantine, le conseil municipal décide de répercuter cette augmentation sur les tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

- Elèves de Doyet scolarisés aux écoles maternelle et primaire : 2,69 €
- Elèves d'autres communes scolarisés aux écoles maternelle et primaire : 3,34 €
- Elèves de Doyet et Bézenet scolarisés au collège 3,07 €
- Elèves de Deneuille-les-Mines et Montvicq scolarisés au collège : 3,07 €, les communes de Deneuille-les-Mines et Montvicq prenant à leur charge le surcoût de 0,75 € facturé aux élèves d'autres communes.
- Elèves d'autres communes scolarisés au collège : 3,82 €
- Adultes et repas occasionnels : 5,60 €

Tarifs des repas à la cantine – Forfaits :

Considérant l'augmentation de 5 % du prestataire sur le prix des repas à la cantine, le conseil municipal de répercuter cette augmentation sur les tarifs des différents forfaits, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit :

ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

	Doyet	Communes extérieures
Forfait 1 jour	19,10	23,70
Forfait 2 jours	38,20	47,40
Forfait 3 jours	57,30	71,10
Forfait 4 jours	76,40	94,85

COLLEGE

	Doyet	Communes extérieures
Forfait 1 jour	21,80	27,10
Forfait 2 jours	43,60	54,20
Forfait 3 jours	65,40	81,40
Forfait 4 jours	87,20	108,50

Tarifs adultes et occasionnels : 5.60 €

Convention contrôle et entretien des poteaux incendie avec le SIVOM :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention passée avec SIVOM Région Minière et la Commune de Doyet pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie jusqu'au 31 décembre 2024.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants :

Dans le but de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) de la commune de Doyet afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé des actes pris par la commune, le conseil municipal choisit la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : publicité par affichage sur les panneaux intérieurs et extérieurs.

Questions diverses :

L'horloge mécanique du clocher sera déplacée prochainement par Heur' Tech.

Une fenêtre du local de la Poste (appartenant à la commune) va être changée.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier informant de la fusion du club de pétanque de Doyet avec celui de Bézenet.

La journée des abeilles se fera le 8 octobre prochain.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.